



Le P'tit Pirin de Vouillé-Les-Marais

Jun 2017 N°157



Le Mot du Maire

La désertification médicale sur notre Sud-Vendée n'est pas qu'un mot, c'est une réalité.

Pour le moment, sur le territoire de l'ex communauté des Isles du Marais Poitevin, le problème n'est pas urgent mais il faut s'en préoccuper car la moyenne d'âge des professionnels médicaux est assez élevée.

La politique de création d'une maison de santé à Chaillé les Marais, de 3 antennes médicales au Gué de Velluire, à l'Île d'Elle et à Nalliers ne nous garantit pas la pérennité d'une présence médicale satisfaisante mais elle a permis d'avoir 2 médecins supplémentaires dans notre secteur, 1 à Chaillé les Marais et 1 au Gué de Velluire, d'en garder 1 à l'Île d'Elle. La situation est beaucoup plus tendue sur les secteurs de Luçon et de Mareuil sur Lay. Différents outils sont testés pour permettre d'optimiser le temps de travail de ces professionnels et de diminuer le temps de transport des patients ; c'est ainsi qu'un projet de télé-médecine va voir le jour en septembre dans les EHPAD Saint Denis de Vouillé les Marais, Sainte Bernadette de Champagné les Marais et La Sainte Famille de Sainte Gemme la Plaine.

Encouragée par l'ex Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin et maintenant par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, cette réalisation a fait l'objet d'une prise en charge d'une étude de besoins par la collectivité ; elle doit s'inscrire dans le projet de territoire et être ouverte à toute la population ; c'était la condition expresse des élus ; d'autre part, elle a bénéficié du soutien des EHPAD Les Pictons à Chaillé les Marais, Le Chemin Vert à Puyravault et les Résidences Fleuries à Nalliers.

Tous ces critères ayant été respectés, nous espérons que cet outil qu'est la télé-médecine aura un effet positif sur le parcours de soins de la population locale ; l'avenir nous le dira.

REUNIONS PUBLIQUES SUR LE SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le 1er juin à 18h30 à l'ancienne Communauté de Communes de Saint Michel en l'Herm

Le 14 juin à 18h30 à l'espace d'accueil de L'Épinasse à Sainte Hermine (Vendéopôle)

INFOS UTILES

Mairie

tous les matins
9 h - 12 h 30
Fermé le mercredi
Samedi matin 9 h - 12 h
Fermé le 1er samedi du mois
Tél. 02 51 52 55 04
Fax 02 51 52 51 27
Adresse mail :
mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr
Site internet :
www.vouille-les-marais.com

Bibliothèque :

Les mercredis de 14 h à 16 h
Les samedis de 10 h à 12 h

Adresse mail :

paradisdeslivres@orange.fr
Tél. 02 51 51 53 78

A.D.M.R.

Centre de Soins
Tél. 02 51 56 71 38
Aides ménagères et travailleuses familiales
Tél. 02 51 56 79 77

Assistante Sociale de Vouillé

Mme FONTENIT
Permanence Mairie
de Chaillé les Marais
le vendredi matin sur RDV
Tél : 02.51.56.02.31

Permanence Médicale

Tél : 02.51.44.55.66

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2017

CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL MICRO BIB : Le Conseil Municipal accepte le contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque au prix de 320 € ht pour une durée d'un an.

CONTRAT D'ANIMATION REPAS + 65 ANS : Le Conseil Municipal étant satisfait de l'ambiance musicale lors du repas des plus de 65 ans décide de renouveler le contrat avec Saxo-animation au prix de 350 € charges comprises pour l'année 2018.

ALIGATORE - CONTROLE ET RESTAURATION DES CLOTURES DU COMMUNAL : Le Conseil Municipal accepte le devis de la société Aligatore d'un montant de 680 € ttc pour le contrôle et la restauration des clôtures de la prairie du communal.

HYDROCEAN - NETTOYAGE PLACE DE LA MAIRIE : Le Conseil Municipal accepte le devis de 6 000 € ttc pour le nettoyage de la place de la mairie ainsi que l'hydro gommage des murets autour.

ACTIF EMPLOI - PALISSADE CACHE-CONTENEURS : Le Conseil Municipal accepte le devis pour la fourniture, la fabrication et la mise en place d'une palissade cache-conteneurs au prix de 2 781.50 € ht..

**LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU LUNDI 5 JUIN EST DECALEE AU MARDI 6 JUIN.
MERCİ DE SORTIR VOS POUBELLES LE LUNDI SOIR.
LA COLLECTE DES SACS JAUNES DU MERCREDI 7 JUIN EST DECALEE AU JEUDI 8 JUIN.
MERCİ DE SORTIR VOS SACS JAUNES LE MERCREDI SOIR.**

Le jury "Villes et Villages fleuris" fera le tour de la commune le mardi 27 juin

**PROCHAINE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**
12 juin 2017
20h30

PERMANENCES DU MAIRE
Lundi matin et sur rendez vous
ET DES ADJOINTS Le samedi de 10h00 à
12h00 (sauf 1er samedi du mois)

10 juin	Jacky MOTHAIŠ
17 juin	Yveline PHELIPEAU
24 juin	Yves GARREAU

ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES RENTREE 2017-2018

VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Le service de transport du département de la Vendée demande à toutes nouvelles inscriptions de se faire prioritairement en ligne à partir du 9 mai. A défaut de pouvoir utiliser internet, les familles pourront, sur demande, recevoir un exemplaire du dossier d'inscription par voie postale à renvoyer au Département. Les renouvellements d'inscription devront être faits sur le site www.transports.vendee.fr.

La clôture des inscriptions est fixée au dimanche **19 juin 2017** (pour les élèves dont l'orientation est connue) au delà de cette date, une **pénalité de 15€** sera appliquée sauf pour les élèves en attente d'affectation qui devront joindre un justificatif.

Ce mois ci nous pavoiserons le jeudi 8 juin pour la journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine et le dimanche 18 juin en commémoration de l'appel aux armes du Général De Gaulle lors de la seconde guerre mondiale.

Département de la Vendée



ARRETE MUNICIPAL PRESCRIVANT LA LUTTE CONTRE LES ABOIEMENTS DES CHIENS

Il stipule :

Article 1 : les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit en particulier :

- ♦ de jour comme de nuit de laisser son chien dans un enclos sans que le gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.
- ♦ De jour comme de nuit de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Article 2 : il est interdit d'introduire, dans tous les lieux publics où ils sont tolérés, des chiens dont les aboiements sont susceptibles de troubler le repos ou la détente des personnes.

Article 3 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Vous devez prendre les dispositions nécessaires afin de respecter la tranquillité de vos voisins sous peine de poursuites.



MANIFESTATIONS

Organisées par Le Comité des Fêtes

VIDE GRENIER

Dimanche 2 Juillet 2017 de 7h00 à 18h00

Place de la Mairie

Exposition sur le Canard de Vouillé et autres volatiles
Buvette et restauration
3 € le mètre linéaire

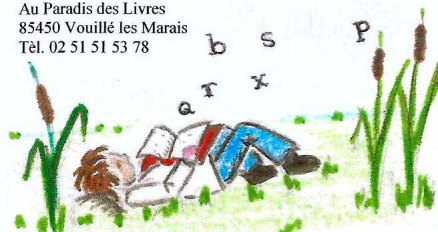
Réservation au : 02.51.52.55.94 ou 06.08.99.78.89

PIQUE NIQUE

Dimanche 25 juin 2017 au pont du Jard

L'apéritif vous sera offert.
Un barbecue sera à votre disposition.
Par contre, apportez :
- Votre repas,
- Vos couverts,

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Au Paradis des Livres
85450 Vouillé les Marais
Tél. 02 51 51 53 78



La bibliothèque

Le PARADIS DES LIVRES

Vous ne lisez pas de romans mais vous aimez les bandes dessinées... nous en avons pour vous, adultes, enfants et adolescents.

Avec votre inscription, vous avez accès à e.media, une plateforme numérique. Là en quelques clics vous pouvez écouter de la musique, télécharger des livres ou regarder des dvd.

Nous serons heureuses de vous accueillir même pour une simple visite et de discuter avec vous. La bibliothèque est un lieu public ouvert à tous.

Nous sommes présentes tous les mercredis de 14 à 16h et les samedis de 10 à 12h.

Cécile, Evelyne et Chantal

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE



Le Code Général des Collectivités territoriales, le Code de la Santé publique, le Code Pénal ainsi que la loi N°92-444 du 31/12/1992 et le Décret N° 95-408 du 18/04/1995 vous rappellent que les travaux de bricolage, jardinage avec des outils ou appareils, occasionnent une gêne pour le voisinage.

Ces travaux sont donc autorisés **UNIQUEMENT** :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis de 9h00 à 12h et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Votre électricité est elle de bonne qualité ?

Si vous constatez chez vous des variations de tension électrique et/ou de l'intensité de l'éclairage, un équipement électrique ou électronique moins performant ou s'arrêtant de fonctionner, nous vous invitons

à le signaler au Sydev par mail à :

contrôle.concessionnaire@sydev-vendee.fr



Habitants de l'une des 91 communes du parc, votre maison se glisse harmonieusement dans son environnement...

Toutes les informations sur :
<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr>



Vers un jardin eau Naturel

En Vendée, 90 % de l'eau potable est produite à partir des eaux de barrages qui sont alimentés par des rivières, des fossés, des eaux de drainage, mais aussi les eaux pluviales des bourgs et des villages situés sur les bassins versants.

L'usage des pesticides par les communes est interdit depuis le 1er janvier 2017, excepté cimetière et terrain de sport. Au 1er janvier 2019, la vente et l'usage de pesticides seront interdits à tous les utilisateurs non professionnels.

Vous pouvez adopter dès à présent les techniques de jardinage eau naturel en téléchargeant les jardifiches sur www.vendee-eau.fr